

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

### Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC  
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH  
WILLIAM

### Lignes directes DYF

#### Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

#### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

#### Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

#### Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

#### Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

#### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

#### Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1783



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 19 décembre 2023

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES COMPETITIONS	4
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	7
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	8
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	13
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	15

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### FERMETURE DU DISTRICT

En raison des vacances d'hiver, le District sera fermé au public du

**Vendredi 22 décembre 2023 à 18h00**

au

**Jeudi 4 janvier 2024 à 9h00**

Le Président, le Comité de Direction, les Membres des Commissions et le Personnel Administratif souhaitent aux Clubs Yvelinois de bonnes fêtes de fin d'année !!!



AGENDA 2023 / 2024  
DECEMBRE / JANVIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14

19/12  
CFI U6-U9  
21/12  
CFI - SENIORS  
23/12 au 04/01  
Fermeture du DYF  
12 au 14/01  
Stage Filière Arbitre Régional



Coupe Nationale Futsal

Le 13 décembre dernier, le club de Futsal yvelinois **La Cuatro** s'est qualifié pour les 32ème de finale de la Coupe de France Futsal, en éliminant le club de Marcouville City SP sur le score de 7 à 2.

Leur prochain adversaire sera connu prochainement.

Félicitations !

Foot en Marchant et Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

Atelier Foot en Marchant au FAM de Limay (78520) le 19 décembre 2023.

Fun et Inclusif, pour faire participer, à la fois, les résidents, mais également le personnel soignant et administratif, les parents...

Cela sera l'occasion d'évaluer avec le personnel encadrant le besoin d'adaptation de la pratique au public concerné et d'apprécier l'opportunité d'une pratique régulière ou de rencontres avec d'autres centres.





# Adh rez au Challenge Esprit Sportif Jeune



**Oui, scanner ne  
co te rien ! ;)**

Sensibiliser  
Respecter  
Valoriser

**Plus de  
6000   
de dotations  
en bons d'achats**

**Le Challenge Esprit Sportif Jeune digital**



Une r alisation originale du District des Yvelines de Football



presse 2 / journal du DYF / 19 d cembre 2023

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 18/12/23

**Présents** : MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), S. PILLEMONT (CDA), P. DUPIN (en visio), J.P LEDUC (Président), MME RUPERT.

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRÈS 2 RAPPELS

**MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ 0pt, 0 but & AMENDE AU CLUB  
RECEVANT  
VETERANS**

**D5-C DU 26/11/2023**

27185527 NEAUPHLE-PONT. 32 / FCFF 31

2EME RAPPEL

**AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS**

**U16**

**D4-B DU 03/12/2023**

27343104 CARRIERES GRES. 22 / ENT. MEZIERES EPÔNE 22

1ER RAPPEL

**U16**

**D4-B DU 10/12/2023**

27343126 CARRIERES GRES. 22 / MAISONS-LAFFITTE FC 22

**D4-C DU 10/12/2023**

27238695 HOUILLES AC 24 / SARTROUVILLE ES 22

**U14**

**D3-A DU 09/12/2023**

26926460 LFCM 21 / ROSNY S/SEINE CSM 21

**D4-B DU 09/12/2023**

25883427 CONFLANS FC 23 / TRIEL AC 21

**D4-E DU 09/12/2023**

27224485 MARLY LE ROI US 23 / COIGNIERES FC 21

## FORAITS NON AVISES

### 1ER FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

### SENIORS

**D5-D DU 17/12/2023**

27165334 BOIS D'ARCY AS 3

**U18**

**D3-C DU 17/12/2023**

27235891 CROISSY US 21

**U16**

**D4-D DU 03/12/2023**

27238807 RAMBOUILLET YVELINES 23

## FORAITS AVISES

### 1ER FORFAIT

### FUTSAL

**D1-A DU 16/12/2023**

26923126 JOUARS PONTCHARTRAIN 1

## MATCHES REMIS

**A JOUER LE 06/01/2024**

**U14**

**D4-F**

27225060 ESSARTS LE ROI AGS 21 / MAGNY 78 FC 21

**A JOUER LE 07/01/2024**

### VETERANS

**D5-B**

27187358 TRIEL AC 33 / CELLOIS CS 32

**U18**

**D3-A**

27234969 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / VAUXOISE ES 21

**U16**

**D3-B**

25893413 HOUILLES S.O. 21 / BOUGIVAL FOOT 21

**D3-C**

25893502 ABLIS SUD 78 21 / MONTIGNY LE BX AS 22

**D4-D**

27238810 HOUDANAISE REGION FC 23 / ELANCOURT O.S.C. 21

**D4-E**

27238995 MONTFORT / U.S.Y. 21 / MESNIL ST DENIS ASL 22  
**A JOUER LE 28/01/2024**

### SENIORS

**D4-B**

25890384 HOUILLES S.O. 2 / CHATOU AS 3

**A JOUER LE 11/02/2024**

### SENIORS

**D5-A**

26674566 GUITRANCOURT ASF 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 2

**D5-D**

27165333 YVELINES/MONFORT FC 1 / E. S. GUYANCOURT F. 2

### VETERANS

**D2-B**

25896161 YVELINES U.S. 31 / VALLEE 78 F.C. 31

**D3-A**

25896290 VAUXOISE ES 31 / MAISONS-LAFFITTE F.C 31  
25896294 ANDRESY F.C. 31 / EPONE U.S.B.S. 31

**D3-B**

25896426 ABLIS SUD 78 31 / CROISSY U.S. 31

**D4-C**

25896953 CERNAY/BONN./US17T 31 / VALLEE 78 F.C. 32

**D5-A**

25894816 BREVAL LONGNES F.C. 32 / TRIEL AC 32

27184970 JUZIERS/ASFG/MEULAN 32 / VERNEUIL PORT. 32

**A JOUER LE 17/02/2024**

**U14**

**D4-B**

25883435 VAUXOISE ES 21 / MAURECOURT F.C. 21

**A JOUER LE 18/02/2024**

### SENIORS

**D5-B**  
27164019 VAUXOISE ES 2 / ENT. MAULE-MEZIERES 3

**D5-D**  
27165332 HOUDANAISE REGION FC 3 / VOISINS F.C. 3

## VETERANS

**D2-A**  
25895964 MEULAN/ASFG/JUZIERS 31 / CHATOU AS 31

**D3-B**  
25896423 MARCQ FC 31 / MONTFORT FC 31

## U16

**D4-A**  
27236717 VAUXOISE ES 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21

**A JOUER LE 24/02/2024**

## U14

**D4-B**  
25883436 CHANTELOUP LES V. US 21 / VERNEUIL S/S US 22

## SENIORS F

**D1-A**  
27139743 HOUILLES A.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1

**A JOUER LE 25/02/2024**

## SENIORS

**D5-C**  
27164924 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / CELLOIS CS 2

## U16

**D4-A**  
27236686 VINSKY FC 1 / EPONE USBS 1

## MATCHES A PROGRAMMER SENIORS

**D5-A**  
26674567 FONTENAY ST PERE AS 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

## VETERANS

**D1-A**  
25928294 GUERVILLE ARNOUVILLE 31 / VELIZY ASC 31

**D5-D**

25897266 POIGNY LA FORET US 32 / ST ARNOULT F.C. 78 32

## U16

**D4-A**  
27236720 INTERFOOT 78 21 / JUZIERS F.C. 21  
27236730 VAUXOISE ES 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21  
27236733 ROSNY S/SEINE C.S.M. 22 / JUZIERS F.C. 21  
27236736 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / ROSNY S/S C.S.M. 22

## U14

**D4-E**  
27224454 MAUREPAS AS 22 / VERSAILLES 78 FC 26  
27224480 MAUREPAS AS 22 / FCRH VESGRE 22  
27224490 MAUREPAS AS 22 / PLAISIROIS F.O. 23

## TERRAINS IMPRATICABLES

## U14

**D4-B DU 09/12/2023**  
**25883427 CONFLANS FC 23 / TRIEL AC 21**

En l'absence d'une feuille de match indiquant l'impraticabilité du terrain ou d'un arrêté Municipal la Commission dit match perdu par erreur administrative (0 point 0 but) aux 2 clubs (article 20 du RS du D.Y.F.).

**D4-F DU 09/12/2023**  
**27225060 ESSARTS LE ROI AGS 21 / MAGNY 78 FC 21**  
Suite à la réception du justificatif de la Mairie, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**551985 PORT-MARLY CS**  
Courrier de l'arbitre officiel du match ci-dessous concernant l'arrêté municipal prolongé jusqu'au 17.12.23.

**CDM D1-A DU 17/12/2023**  
**26923606 PORT MARLY CS 5 / CROISSY US 5**

La Commission constate le non-respect du protocole de l'article 20 du RS du D.Y.F.

La Commission reporte la rencontre mais sanctionne donc d'une amende de 30€ le club de PORT-MARLY (non respect par le club recevant des obligations fixées à l'article 20.5 du règlement sportif en cas d'arrêté municipal tardif).

La Commission rappelle que les échanges de mail doivent être réalisés sur les adresses mail officiels des clubs avec copie à Administration.

## SUSPENSIONS DE TERRAINS

## U16

**CY DU 08/10/2023**  
**27295810 ENT. EPONE MEZIERES 21 / HOUILLES AC 24**  
Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **1 match ferme** pour l'équipe 21 de ENT. EPONE MEZIERES évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :  
*doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;*  
*ne peut être situé sur le territoire :*

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées. Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune où se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne le match suivant :  
**D4-A DU 24/03/2024**  
**27236773 ENT. EPONE MEZIERES 21 / JUZIERS FC 21**

## COURRIERS

**537683 HARDRICOURT US**  
Courrier du club nous indiquant un défaut d'alternance entre les U18 et les U16 le dimanche 14/01/23, et propose les horaires suivants pour y pallier :

- U16 D2-A contre CHATOU AS 21 à 11h
  - U18 D2-A contre VERSAILLES 78 FC 23 à 13h
- La Commission est en attente de l'accord écrit de CHATOU AS.

## DEMANDES

## U16

**D3-B DU 04/02/2024**  
**25893428 HOUILLES SO 21 / BOIS D'ARCY AS 21**  
Demande de HOUILLES SO pour avancer la rencontre U16 à 11h car il y a déjà les U18 à 13h.  
La Commission est en attente de l'accord écrit de BOIS D'ARCY AS.



## U16

D3-B DU 03/03/2024

25893438 HOUILLES SO 21 / CARRIERES S/SEINE US 21

Demande de HOUILLES SO pour avancer la rencontre U16 à 11h car il y a déjà les U18 à 13h.

La Commission est en attente de l'accord écrit de CARRIERES S/SEINE US.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F**

**RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

## VETERANS

D3-B DU 03/12/2023

25896416 NEAUPHLE-PONT. 31 / MAUREPAS AS 32

Pris note du rapport de NEAUPHLE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

## U18

U18 D3-D DU 17/12/2023

27236048 FCRH VESGRE 21 / ABLIS SUD 78 21

Pris note du rapport d'ABLIS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

## U16

D1-A DU 03/12/2023

25892956 VILLENES ORGEVAL 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

Pris note du courrier de VILLENES ORGEVAL.

La Commission annule l'amende parue dans le journal YF 1782.

## SENIORS FUTSAL

D1-A DU 25/11/2023

26923122 MONTESSON U.S. 1 / A.S.J.A 1

Après rappel et non réception du rapport demandé,  
La Commission sanctionne l'équipe de MONTESSON d'un avertissement et d'une amende de 30€.

## DEMANDES DE RAPPORTS

### CDM

D1-A DU 03/12/2023

26923599 VOISINS F.C. 5 / PORT MARLY C.S. 5

Pris note du rapport de VOISINS.

**RAPPEL** : La commission demande à PORT MARLY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

### CY U14

POULE UNIQUE DU 16/12/2023

27630761 FCFF 21 / SARTROUVILLE ES 21

Pris note du rapport de SARTROUVILLE.

La Commission demande à Fontenay le Fleury un rapport sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4-D DU 02/12/2023

25895575 CHAMBOURCY ASM 21 / ETANG ST NOM ES 21

**RAPPEL** : La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

## TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERÀ LES RENCOTRES.

Les tirages suivants sont en ligne sur le site internet et Footclubs :

### COUPE DES YVELINES

1/8ÈMES

U18

Dimanche 7 janvier 2024

### COUPE DES YVELINES

1/8ÈMES

U16

Dimanche 7 janvier 2024

### COUPE DES YVELINES

1/8ÈMES

U14

Samedi 6 janvier 2024

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 14/12/2023

### Présents :

MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président),  
MM. CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain  
HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude

### Excusés :

Mme TECHER Isabelle  
M. GUICHETEAU Didier

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### Information importante aux clubs :

La Commission informe les clubs qu'elle appliquera l'amende de 8€ en cas d'éléments manquants ou erronés engendrant des recherches : Date, numéro de match, compétition, poule, catégorie, clubs en abrégé.  
(Annexe 2, dispositions financières du Règlement Sportif du DYF.)

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH SENIORS

D3A du 10/12/23

25890003 EPONE USBS 2 / ANDRESY FC 1

Réclamation d'ANDRESY FC 1 relative à la participation du joueur BAIRIS Raythan licence 2546815187 de catégorie U17 d'EPONE USBS 2.

Transmis à EPONE USBS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 21/12/2023 à 14h00.

D5B du 10/12/2023

27163992 MAURECOURT FC 2 / JUZIERS FC 1

Confirmation de réserves de JUZIERS FC 1 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Constatant qu'aucune réserve de figure sur la FMI, la Commission instruit une réclamation.

Transmis à MAURECOURT FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 21/12/2023 à 14h00.

## U18

### D3B DU 10/12/2023

#### 27235759 ANDRESY FC 21 / MAISONS LAFFITTE FC 21

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 22, portant sur la participation de joueurs mutés hors période d'ANDRESY FC 21. Transmis à ANDRESY FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 21/12/2023 à 14h00

## U16

### D4B DU 10/12/2023

#### 27343123 FOURQUEUX AS 21 / BAILLY NOISY SFC 23

Réserves de FOURQUEUX AS 21 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après lecture des feuilles de match,

Les joueurs GUDEFIN Arthur licence 2547252999, CAMPION Léo licence 2547252393, STEPHAN Thomas licence 9604606880 et BENARBIA Adam licence 2547703802 ont participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure BAILLY NOISY SFC 22, qui ne jouait pas le même jour, contre TRIEL AC 21 le 03/12/2023 en D3A.

**En conséquence, la Commission dit :**

**Réserves recevables et fondées**

**Match perdu par pénalité à BAILLY NOISY SFC 23 (-1 point, 0 but), FOURQUEUX AS 21 conserve les points et buts acquis sur le terrain (3 points, 7 buts)**

**Débit : 43.50€ à BAILLY NOISY SFC**

**Motif :** Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 100€ (25€ x 4) à BAILLY NOISY SFC**

**Motif :** Participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)

### D4B DU 10/12/2023

#### 273343124 CARRIERES S/SEINE US 22 / MAURECOURT FC 21

Réserves de MAURECOURT FC 21 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification,

Aucun des joueurs de CARRIERES S/SEINE US 22 n'a participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure CARRIERES S/SEINE US 21, qui ne jouait pas le même jour, contre CROISSY US 21 le 03/12/2023 en D3B.

**En conséquence, la Commission dit :**

**Réserves recevables mais non fondées**

**Résultat acquis sur le terrain**

**CARRIERES S/SEINE US 22 / MAURECOURT FC 21 5/2**

**Débit : 43.50€ à MAURECOURT FC**

**Motif :** Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

## U14

### D4A du 09/12/2023

#### 27240912 MAISONS LAFFITTE FC 22 / SARTROUVILLE ES 23

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 22, portant sur la participation de joueurs mutés hors période de SARTROUVILLE ES 23.

Transmis à SARTROUVILLE ES pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 21/12/2023 à 14h00.

## FEMININES

### CY DU 09/12/2023

#### 27615358 ELANCOURT OSC 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1

Demande d'évocation de GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1 relative à la participation de la joueuse CHOUAKI Inès licence 2547471672 d'ELANCOURT OSC 1, susceptible d'être suspendue.

Transmis à ELANCOURT OSC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 21/12/2023 à 14h00.

## FUTSAL

### D1 DU 07/12/2023

#### 26923092 CASA DO BENFICA PARIS SPORT 78 1 / JEUNESSE D'ACHERES AS 1

Demande d'évocation de CASA DO BENFICA PARIS SPORT78 1 relative à la participation du joueur AMRANI Adame licence 2546762733, susceptible d'être suspendu.

Transmis à JEUNESSE d'ACHERES AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 21/12/2023 à 14h00.

## REPRISE DE DOSSIERS

## U14

### D4C DU 02/12/2023

#### 27240907 HOUILLES AC 24 / MAISONS LAFFITTE FC 22

Contestation de MAISONS LAFFITTE FC 22 portant sur l'arbitre-assistant de HOUILLES AC 24.

La Commission avait demandé à :

-M. CLOAREC Sylvain arbitre central bénévole de HOUILLES AC

-M. NGAMMADA NKOUBONUEM Guylan inscrit comme arbitre-assistant de HOUILLES AC

Les conditions dans lesquelles la fonction d'arbitre-assistant a été exercée par le club de HOUILLES AC 24

Réponse impérative pour le 14/12/2023 avant 12h00.

La Commission regrette l'absence de réponses.

Constatant qu'un licencié est inscrit sur la feuille de match comme arbitre-assistant pour HOUILLES AC 24, mais qu'aucune personne n'a assuré cette mission.

Retenant qu'aucune réserve n'a été posée par le club de MAISONS LAFFITTE FC, la Commission confirme le résultat du match :

HOUILLES AC 24 / MAISONS LAFFITTE FC 22 1/0

**Amende : 100€ à HOUILLES AC**

**Motif :** absence d'arbitre-assistant (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 40€ (20€ x 2) à HOUILLES AC**

**Motif :** absence de rapport demandé par une Commission (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 13 décembre 2023

**Présents :** Philippe DEBEAUPUIS, Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Gael DELOIRIE, Sébastien D'ORIANO (UNAF78), Harris PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE (Président de séance) et Lotfi ZARKA.

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COURRIERS REÇUS

-Courrier de **Monsieur LEGAUD**, Président du club du BENFICA ACHERES, en date du 30 novembre 2023, concernant ses difficultés de recrutement d'arbitres.  
=> La Commission prend note. Le Président de la Commission prendra contact avec l'intéressé.

-Courrier de **Monsieur Fayçal MERZOUGUI**, en date du 1er décembre 2023, concernant sa prolongation d'indisponibilité. Un justificatif est joint.  
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Ali HEDAYAT**, en date du 1er décembre 2023, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.  
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Andre COMMES**, en date du 3 décembre 2023, concernant son absence sur la rencontre de SENIORS D5 opposant Voisins FC à Montfort FC.  
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Etienne RIDET**, Président de l'US CROISSY, en date du 6 décembre 2023, concernant la rencontre de U18 D3 du 26/11/23, opposant Jouy En Josas US à Croissy US.  
=> La Commission prend note. Elle pas en mesure de donner suite à l'observation d'après match de l'équipe, l'arbitre étant le seul chronométrateur de la rencontre. Cependant, elle comprend pleinement la problématique rencontrée et sera vigilante pour que la situation ne se reproduise pas.

-Courrier de **Monsieur Stephane DUMONT**, en date du 7 décembre 2023, concernant ses futures désignations.  
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Jérôme LANIER**, en date du 8 décembre 2023, informant la Commission que celui-ci était dorénavant apte à la reprise de l'arbitrage.  
=> La Commission prend note. Elle se réjouit de revoir l'officiel sur les terrains après sa longue période d'inactivité.

-Courrier de **Monsieur Soufiane BENSIAH**, en date du 8 décembre 2023, concernant sa situation.

=> La Commission prend note. Elle informe l'arbitre que celui-ci ne fait plus partie des effectifs du DYF78. L'officiel a été convoqué suite à sa remise à disposition en janvier 2023. N'ayant pas passé les tests requis la saison passée malgré sa convocation et n'ayant pas sollicité la Commission depuis sa convocation en audition restreinte, elle ne peut le réintégrer.  
Si celui-ci souhaite reprendre l'arbitrage, il devra réaliser la formation initiale.

-Courrier de **Monsieur Sébastien LE HELLEY**, en date du 8 décembre 2023, concernant son indisponibilité.  
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Benoit BOCHEUX**, en date du 7 décembre 2023, concernant son indisponibilité.  
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Ilane SEMEDO**, en date du 9 décembre 2023, concernant son arrivée tardive au test physique.  
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Yacine BOUCELKHA**, en date du 11 décembre 2023.  
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur IKHLEF Ali**, directeur technique de l'USM Clayes-sous-Bois, en date du 12 décembre 2023, concernant la rencontre de U14 D2 opposant FCRH à Clayes /s Bois USM.  
=> La Commission prend note.

-Courrier de **Monsieur Gueye Baye DIOP**, en date du 12 décembre 2023, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.  
=> La commission prend note. Elle présente ses condoléances à l'officiel.

## GESTION DE L'EFFECTIF

-La C.D.A. décide d'affecter **Monsieur AZHARI Wafy** en catégorie AFD1 à partir du 15 Décembre 2023.

## PROMOTIONS ACCELEREES

Pour donner suite au résultat de leur observation, la Commission décide de promouvoir en catégorie SENIORS D2 les arbitres suivants :

\_Benoit BOCHEUX (Poule B)  
\_Arnaud DUROT (Poule C)  
\_Ali GRAIJ (Poule C)

Pour donner suite au résultat de leur observation, la Commission décide de promouvoir en catégorie SENIORS D3 les arbitres suivants :

\_Karim PIEJOS

## DÉCISIONS DE LA CDA

Les arbitres en infraction avec le Règlement intérieur de la CDA, seront notifiés par mail de leur infraction, de son motif ainsi que la perte de point associée, comptabilisée dans la note managériale. Le document servant de référence, est le document intitulé « infraction arbitres – PV N°5 », qui est transmis au service administration du District pour traitement.

## AUDITIONS

La Commission, prend note de l'absence de l'officiel, concernant la rencontre de Vétérans D1 du 12 novembre 2023, opposant Houdanaise à Mureaux OFC ;  
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;

Par ces motifs et après délibération :

La Commission décide de reporter l'audition au 17 janvier 2024, la présence de l'officiel étant impérative.

La Commission, après audition de l'officiel, concernant la rencontre de CDM D1 du 5 novembre 2023, opposant Port Marly CS à Villiers le Mahieu AS ;

-Considérant les différents éléments portés au dossier ;  
-Considérant les explications de l'officiel ;  
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;

Par ces motifs et après délibération :

La Commission confirme la décision prise par l'arbitre de ne pas faire jouer la rencontre pour des raisons de conformité du terrain.

La Commission après audition de l'officiel, concernant son attitude supposée sur la rencontre de U18 D2 en date du 3 décembre 2023, opposant Hardricourt US à Bucheloise AS ;

-Considérant le courrier du club de Hardricourt US ;  
-Considérant le courrier du club de Bucheloise AS ;  
-Considérant le courrier de l'officiel concernant son arrivée tardive sur le lieu de la rencontre ;  
-Considérant le courrier du Commissaire Monsieur Mustapha JINAMI présent sur le stade et ayant attesté du retard de l'arbitre ;  
-Considérant que les informations rapportées par les clubs sont identiques en tout point concernant les propos tenus par l'officiel à l'égard des officiels d'équipes ;  
-Considérant les justifications hasardeuses de l'officiel ;  
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;

Par ces motifs et après délibération :

La Commission décide d'infliger une période de non-désignation de 3 mois à l'officiel pour son comportement vis-à-vis des officiels d'équipes à partir du lundi 15 janvier 2024. De ce fait, celui-ci ne sera pas désignable jusqu'au 15 avril 2024.

En addition, elle lui inflige également un malus de 10 points sur la note



managériale pour son retard, comme le prévoit le règlement intérieur de la Commission.

La Commission après audition de **Monsieur Olivier JOURDAN**, représentant du club du Chesnay 78 FC, regrette l'absence de l'officiel, concernant la rencontre de U18 D1 du 26 novembre 2023, opposant Le Chesnay 78 FC à Bailly Noisy SFC ;

-Considérant le courrier du club du Chesnay 78 FC ;  
-Considérant le rapport de l'officiel suite à la rencontre ;  
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;

Par ces motifs et après délibération :

La Commission décide de mettre sa décision en délibéré jusqu'à audition de l'officiel. Celui-ci est mis en non-désignation jusqu'à sa comparution en Commission le 17 janvier prochain.

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Commission du 18 décembre 2023

**Présents** : MM. JONNAIS, BOKOBZA, PATRIGEON, INACIO,, LOUVEL,VIMONT (Président).

**Excusés** HOUANT J, NOYELLE, HOUANT P., JAMIN, COLOMBO, GABIER,PILLEMONT,PEDRO GOMES,

**Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

### AUDITIONS

#### CARRIERES GRESILLONS AS

La Commission prend note de l'indisponibilité du club pour être présent et vous propose une visioconférence le jeudi 4 janvier à 15h00.

### PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Les inscriptions pour la prochaine phase des plateaux sont désormais closes. Pour consulter la liste des inscrits, [cliquez ici](#).

Pour rappel, la Commission n'acceptera aucune inscription tardive.

### PLATEAUX U9

Les inscriptions pour la prochaine phase des plateaux sont désormais closes. Pour consulter la liste des inscrits, [cliquez ici](#).

Pour rappel, la Commission n'acceptera aucune inscription tardive.

#### 860 120 du 09/12/23 : VIROFLAY USM

La Commission demande des explications au club de VERSAILLES 78 FC quant à l'observation mentionnée sur la feuille de plateau, pour le lundi 8 janvier.

### PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

**Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.**

**Un questionnaire bilan vous a été envoyé, merci aux clubs suivants d'y répondre :**

- ✓ CARRIERES S/S US
- ✓ GUYANCOURT ES

- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ SARTROUVILLE ES
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ VILLENES ORGEVAL FC

#### ECQUEVILLY EFC

Le club demande la possibilité de sortir du dispositif en évoquant plusieurs dysfonctionnements constatés.

La Commission prend note de vos remarque mais ne peut malheureusement accéder à votre demande pendant la phase actuelle.

Elle vous propose de se rencontrer lundi 8 janvier à 18h00 pour évoquer les sujets ensemble.

#### LIMAY ALJ à NEAUPHLE le 09/12

Pris connaissance de l'observation sur la feuille de plateau. La commission demande un rapport sur le déroulement du plateau aux clubs de NEAUPHLE, VOISINS & LIMAY ALJ pour le lundi 8 janvier.

### CRITERIUMS U10-U11 U10/U11 ESPOIRS

#### 27539062 : CLAYES S/BOIS USM 21 / CELLOIS CS 21

Les installations du club des CLAYES étant fermées à cette date, la Commission inverse le match.

#### 27540217 : CLAYES S/BOIS USM 1 / POISSY FC 1

Les installations du club des CLAYES étant fermées à cette date, la Commission inverse le match.

### CRITERIUMS U12-U13 U12-U13 ESPOIRS

#### U12 Poule C du 16/12/23

#### 27553674 : FONTENAY FLEURY FC 21 / PARIS SG FC 21

Courrier du club du PARIS SAINT GERMAIN FC concernant des dysfonctionnements sur la rencontre.

La Commission demande des explications au club de FONTENAY FLEURY FC pour le lundi 8 janvier.

#### U13 Poule B du 16/12/23

#### 27554232 : CONFLANS FC 1 / MESNIL ST DENIS AS 1

Le club du MESNIL ST DENIS AS nous informe que le club de CONFLANS a refusé d'effectuer la jonglerie et qu'il a clôturé la FMI à la place du MESNIL ST DENIS AS.

La Commission demande des explications au club de CONFLANS FC pour le lundi 8 janvier.

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### U7

#### 2ème rappel avant amende

Plateaux du 02/12/23

850106 : ST CYR AFC (ABLIS FC SUD 1, ETANG ST NOM ES, YVELINES US)  
850109 : GARGENVILLE STADE (BUCHELOISE AS, JUZIERS FC, TESSANCOURT FC)  
840102 : GUYANCOURT ES (TRAPPES ES, VOISINS FC 1)  
804109 : LIMAY ALJ (AUBERGENVILLE FC, BEYNES FC)  
840114 : LE PECQ US (HOUILLES AC 2, TRIEL AC)  
840115 : CARRIÈRES GRÉSILLONS 2 (LOUVECIENNES AS, ST GERMAIN FC)

### U9 CLASSIQUES

#### Amende après 2 rappels : 20€

Annexe 2 RS DYF

Plateaux du 25/11/23

870 105 ANDRESY (BUCHELOISE, CHAMBOURCY, BOUGIVAL)  
860 102 CONFLANS RC (HOUILLES AC 2, HARDRICOURT)  
860 103 COIGNIERES (HOUDAN; VERSAILLES)

#### 1er rappel

Plateaux du 09/12/23

- 860 103 CONFLANS RC (CARRIÈRES GRESILLONS/ MAISONS LAFFITTE)  
- 860 106 ABLIS (RAMBOUILLET/ ST ARNOULT)  
- 860 107 COIGNIÈRES (ELANCOURT/ ESSART LE ROI)  
- 860 113 MAGNANVILLE (MANTOIS 2/ LIMAY)  
- 860 118 MAGNY (TRAPPES / VALLÉE)  
- 860 117 GUYANCOURT (JOUY/ LE CHESNAY)  
- 860 121 VOISINS (MONTIGNY/ MAUREPAS)  
- 860 122 ACHÈRES (VILLEPREUX/ ST GERMAIN)  
- 870 107 BOUGIVAL 2 (MONTESSON/ ST CYR/ BOUGIVAL 1)

### U8-U9 ESPOIRS

#### Amende après 2 rappels : 20€

Annexe 2 RS DYF

Plateaux du 25/11/23

#### Fiche récapitulative

ES GUYANCOURT FOOTBALL  
LIMAY ALJ

#### Fiche équipe

ES GUYANCOURT FOOTBALL  
TRAPPES ES  
CARRIÈRES GRÉSILLONS AS  
LIMAY ALJ  
CARRIÈRES SUR SEINE US

#### 1er rappel

YVELINES FOOTBALL N° 1783

## Plateaux du 09/12/23

#### Fiche récapitulative

MONTIGNY LE BRETONNEUX AS  
TRAPPES ES

#### Fiche équipe

LIMAY ALJ  
VOISINS FC  
MESNIL ST DENIS  
ES GUYANCOURT  
ESP SARTROUVILLE  
CARRIÈRES GRÉSILLONS AS  
TRAPPES ES  
PLAISIROIS FO  
VILLENNES ORGEVAL FC

### CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

#### Amende au club d'accueil et demande des résultats aux clubs

visiteurs pour prise en compte

Plateaux du 25/11/23

#### Challenge Départemental U10

201 MUREAUX, NEAUPHLE, MAISONS LAFFITTE, ELANCOURT  
210 GUYANCOURT, MESNIL ST DENIS, CELLOIS, VILLENNES  
ORGEVAL

### FESTIVAL FOOT U13

#### Amende au club d'accueil (mais prise en compte des résultats

fournis par les adversaires)

Plateaux du 25/11/23

204 : LIMAY ALJ (ST GERMAIN, VILLENNES)

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES

### U10-U11 DPTAL

#### Erratum : Annulation Amende YF 1782

Rencontres du 18/11/23

57204 AUBERGENVILLE F.C 2 - CARRIÈRES GRESILLONS 2  
57208 MANTOIS 78 FC 3 - F.C. ACHÈRES 2  
57295 HOUDANAISE REGION FC 3 - BAILLY NOISY SFC 2  
57519 AUBERGENVILLE F.C 22 - CARRIÈRES GRESILLONS 22  
57523 MANTOIS 78 FC 23 - F.C. ACHÈRES 22  
57610 HOUDANAISE REGION FC 23 - BAILLY NOISY SFC 2

#### 2ème rappel avant amende

Rencontres du 02/12/23

57076 GARGENVILLE STADE 1 - BONNIÈRES FRENEUSE 1  
57303 CLAYES SS/BOIS U.S.M 2 - MARLY LE ROI U.S. 2  
58101 ISSOU AS 2 - BONNIÈRES FRENEUSE 3  
58128 CROISSY U.S. 3 - LOUVECIENNES A.S. 1  
58156 NEAUPHLE-PONT. 2 - FCFF 3  
57391 GARGENVILLE STADE 21 - BONNIÈRES FRENEUSE 21  
57570 ELANCOURT O.S.C. 23 - PECQ US LE 22  
57615 CROISSY U.S. 22 - HOUDANAISE REGION FC 23  
57660 ELANCOURT O.S.C. 24 - HOUDANAISE REGION FC 22

#### Rencontres du 09/12/23

## 1er rappel

27551028 VERSAILLES 78 FC 2 - YVELINES U.S. 1  
27552906 COIGNIERES F.C. 1 - MONTFORT FC 1  
27552951 COIGNIERES F.C. 2 - MONTFORT FC 2  
27553040 MESNIL ST DENIS ASL 4 - MUREAUX O.F.C. LES 6  
27553378 VALLEE 78 F.C. 2 - CLAIREFONTAINE FC 1  
27551483 ENT.USV USPV VFC 22 - VILLENNES ORGEVAL 22

### U10-U11 ESPOIRS

#### 1er rappel

Rencontres du 02/12/23

#### U10

27538866 : AUBERGENVILLE FC 21 / HOUILLES AC 21

#### U11

27540230 : FONTENAY FLEURY FC 1 / CLAYES S/BOIS USM 1

### U12-U13 DPTAL

#### Erratum : Annulation Amende YF 1782

Rencontres du 18/11/23

59137 FCRH VESGRE GAMBAIS 1 - USAF-ASLC 1  
59165 FCRH VESGRE GAMBAIS 2 - USAF-ASLC 2

#### 2ème rappel avant amende

Rencontres du 02/12/23

58754 GARGENVILLE STADE 21 - ISSOU AS 21  
58847 MANTOIS 78 FC 23 - LIMAY ALJ 22  
58865 CARRIÈRES S/SEINE US 22 - CHATOU AS 22  
59065 BOUGIVAL FOOT 2 - TRAPPES ES 2  
59093 BOUGIVAL FOOT 3 - TRAPPES ES 3  
59179 COIGNIERES F.C. 1 - MESNIL ST DENIS ASL 2  
59207 COIGNIERES F.C. 2 - MESNIL ST DENIS ASL 3  
59325 MARLY LE ROI U.S. 1 - FCFF 2  
58563 GARGENVILLE STADE 1 - ISSOU AS 1  
58656 MANTOIS 78 FC 3 - LIMAY ALJ 2

#### Rencontres du 09/12/23

1er rappel

27554727 CARRIÈRES GRESILLONS 23 - CHATOU AS 22  
27554728 CARRIÈRES S/SEINE US 22 - MONTESSON U.S. 22  
27564558 PORCHEVILLE FC 1 - BREVAL LONGNES F.C. 2  
27555421 TRIEL AC 1 - CROISSY U.S. 2  
27555661 COIGNIERES F.C. 1 - VALLEE 78 F.C. 1  
27555701 COIGNIERES F.C. 2 - VALLEE 78 F.C. 2  
27555935 LOUVECIENNES A.S. 1 - FCFF 2  
27555970 NEAUPHLE -PONT. 1 - E. S. GUYANCOURT F. 2  
27554463 CARRIÈRES GRESILLONS 3 - CHATOU AS 1

## FORFAIT NON AVISÉ

## U11 ESPOIRS

Rencontres du 09/12/23

1er forfait : 13€

Annexe 2 RS DYF

27540236 : FONTENAY FLEURY FC 1

## U10-U11 DPTAL

1er forfait : 13€

Annexe 2 RS DYF

27553087 : MAGNANVILLE LIONS FC 3 (18/11)

27551176 : FONTENAY FLEURY FC 2 (02/12)

27551597 : FONTENAY FLEURY FC 22 (02/12)

## U13

1er forfait : 13€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 02/12/23

27554632 : HOUILLES SO

27554720 : CARRIERES GRE AS

27554456 : CARRIERES GRE AS

## FORFAIT AVISE

### U10-U11 DPTAL

Rencontres du 16/12/23

1er forfait : 13€

Annexe 2 RS DYF

27550949 : BOUGIVAL FOOT 1

27551358 : BOUGIVAL FOOT 21

27552959 : BOUGIVAL FOOT 2

27553004 : BOUGIVAL FOOT 3

## FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

### CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Erratum : Annulation Amende YF 1782

Rencontres du 11/11/23

#### U10

NEAUPHLE-PONT. 21 - SARTROUVILLE ES 21

2ème rappel avant amende et pénalité

Rencontres du 02/12/23

#### U10

##### POULE A

VILLENES ORGEVAL FC 11/MONTESSON US 21

##### POULE B

AUBERGENVILLE FC 11/HOUILLES AC 21

##### POULE C

PECQ US 11/CHANTELOUP US 21

##### POULE D

CELLOIS CS 21/PLAISIROIS FO 21

LIMAY ALJ 21/CARRIERES S/SEINE US 21

EPONE USBS 21/ACHERES FC 21

#### U11

##### POULE A

PECQ US 1 - GUYANCOURT ES 1

##### POULE B

EPONE USBS 1 - HOUILLES AC 1

LIMAY ALJ 1 - TRAPPES ES 1

##### POULE D

AUBERGENVILLE FC 1 - BAILLY NOISY SFC 1

CELLOIS CS 1 - NEAUPHLE PONT FC 1

1er rappel

Rencontres du 09/12/23

#### U10

##### POULE B

NEAUPHLE RC 21/AUBERGENVILLE FC 21

SARTROUVILLE ES 21/VERNEUIL FC 21

##### POULE C

POISSY FC 21/PECQ US 21

ELANCOURT OSC 21/MESNIL ST DENIS ASL 21

##### POULE D

PLAISIROIS FO 21/EPONE USBS 21

ACHERES FC 21/LIMAY ALJ 21

#### U11

##### POULE A

VOISINS FC 1 - MUREAUX OFC 1

SARTROUVILLE ES 1 - PECQ US 1

##### POULE B

TRAPPES ES 1 - CONFLANS FC 1

##### POULE C

ACHERES FC 1 - FONTENAY LE FLEURY FC 1 (NON JOUÉ)

CLAYES SS/ BOIS USM - CARRIERES GRE AS 1

POISSY FC 1 - VERNEUIL ENT 1

##### POULE D

BAILLY NOISY SFC 1 - ST GERMAIN FC 1

NEAUPHLE PONT 1 - AUBERGENVILLE FC 1

CHANTELOUP US 1 - RAMBOUILLET FC 1

1er rappel

Rencontres du 09/12/23

#### U12

##### POULE B

RAMBOUILLET-LE PECQ

VOISINS-LES MUREAUX

##### POULE D

PLAISIROIS-CARRIERES-GRÉSILLONS

#### U13

##### POULE A

LES MUREAUX-PLAISIROIS

##### POULE D

GUYANCOURT-MONFORT

## CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

2ème rappel avant amende et pénalité

Rencontres du 02/12/23

#### U12

##### POULE C

GUYANCOURT-CHATOU

##### POULE D

CARRIERES GRÉSILLONS-MAGNY 78 FC

#### U13

##### POULE B

LIMAY ALJ / CARRIERES S-S US

##### POULE C

ECQUEVILLY EFC / RAMBOUILLET FC

## INFRACTIONS ENCADREMENT

### CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 09/12/23

CARRIERES GRE AS 1 : 3ème infraction le 02/12

La Commission évoquera le sujet avec le club lors de son entrevue prochaine.

Rencontres du 16/12/23

#### U11

MONTIGNY LE BX AS 1 : 1ère infraction

MONTESSON US 1 : 3ème infraction

La Commission demande au club les raisons de cette infraction pour le lundi 8 janvier, car le club est susceptible d'être sorti du dispositif.

MANTOIS 78 FC 1 : 3ème infraction

La Commission demande au club les raisons de cette infraction pour le lundi 8 janvier, car le club est susceptible d'être sorti du dispositif.

## CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rencontres du 02/12/23

#### U12

VERSAILLES 78 FC 22 : 3ème infraction le 02/12

La Commission prend note des explications fournies, excuse une absence et valide le changement d'éducateur.

Rencontres du 09/12/23



### U12

ACHERES FC : 3ème infraction

La Commission prend note des explications fournies, excuse une absence et valide le changement d'éducateur.

Rencontres du 16/12/23

### U12

RAMBOUILLET FC 21 : 3ème infraction le 16/12

La Commission demande au club les raisons de cette infraction pour le lundi 8 janvier, car le club est susceptible d'être sorti du dispositif.

### U13

CONFLANS FC 1 : 1ère infraction

MANTOIS 78 FC 2 ; 2ème infraction

LIMAY ALJ 1 : 3ème infraction

La Commission demande au club les raisons de cette infraction pour le lundi 8 janvier, car le club est susceptible d'être sorti du dispositif.

## COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 18 décembre 2023

Présents : Jean-François DUPONT (Président), Naïma BARRIZ, Dorette ELANGUE ETEME, Corinne STEKELORUM, Francis DUPRE, Claude KALENDERIAN, Alassane THIAM.

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La Commission est à la recherche d'installations pour :

### **L'OPERATION TOUTES FOOT**

qui aura lieu Samedi 27 avril 2024

### **LA JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ**

qui aura lieu Samedi 1er juin 2024

### **COUPE DES YVELINES FUTSAL**

Samedi 13 janvier: Plateau Festifoot Fillofoot

Samedi 20 janvier: Plateau Festifoot U11F

Samedi 10 février: U13F plateau de qualification Coupe des Yvelines  
FUTSAL 2 sites ou un double gymnase

N'hésitez pas à contacter le District

[administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)

## FILLOFOOT (U6F / U9F)

L'inscription pour la troisième phase est possible jusqu'au 3 janvier 2024.

Plateau de PORTRES IDF FCF :

La Commission demande des explications concernant l'absence du club et de fait la non organisation du plateau Fillofoot du 16 décembre 2023.

## FOOT A 5

L'inscription pour la troisième phase est possible jusqu'au 3 janvier 2024.

## COUPE DES YVELINES FUTSAL U18F

Samedi 6 janvier 2024

### **PLATEAU DE ROSNY S/SEINE**

Gymnase Renaux,  
rue du Docteur Bravy  
ROSNY sur SEINE

RESPONSABLE : Jean-François DUPONT

Tél: 06 95 10 08 58

Pas de buvette et restauration sur place

### **POULE DU MATIN** **Accueil des équipes 8H15**

POISSY FC  
VERSAILLES 78 FC  
MONTESSON US  
FOURQUEUX AS

.HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 12H00

### **POULE DE L'APRES-MIDI** **Accueil des équipes 13H15**

ELANCOURT OSC  
MANTOIS 78 FC  
FONTENAY LE FLEURY FC  
ROSNY S/SEINE CSM

.HORAIRE DU PLATEAU 14H00 à 17H00

## SENIORS F

Dimanche 7 janvier 2024

### **PLATEAU DE BEYNES**

Gymnase Philippe Cousteau,  
rue du stade; Val des 4 pignons,  
BEYNES

RESPONSABLE : Jean-François DUPONT

Tél: 06 95 10 08 58

Buvette sur place

### **POULE DU MATIN** **Accueil des équipes 8H00**

PORTES IDF FCF  
MANTOIS 78 FC  
VIROFLAY USM  
GUYANCOURT ES  
TOUSSUS FUTSAL  
ELANCOURT OSC

HORAIRE DU PLATEAU 8H45 à 12H15

### **POULE DE L'APRES-MIDI** **Accueil des équipes 13H15**

SARTROUVILLE ES  
BEYNES FC  
POISSY FC  
MAGNY 78 FC  
ROSNY S/SEINE CSM  
ANDRESY FC

.HORAIRE DU PLATEAU 14H00 à 17H30

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

## CHALLENGE REGIONAL U11F

Dernier rappel avant amende et match perdu par pénalité aux clubs présents  
Plateaux du 25/11/23

ELANCOURT OSC (PLAISIROIS FO, TRAPPES ES)  
GUYANCOURT ES (FONTENAY LE FLEURY FC, MANTOIS 78 FC,  
RAMBOUILLET YVELINES FC) - manque fiche récapitulative

### FILLOFOOT

2ème rappel

Plateaux du 18/11/23

RAMBOUILLET YVELINES FC

2ème rappel

Plateaux du 02/12/23

TRAPPES ES

### PLATEAU FOOT A 5 U11F

2ème rappel

Plateaux du 25/11/23

MEZIERES AJ

### MATCHES REMIS

A JOUER LE 06/01/2024

U15 F

Poule B

27420121 CONFLANS FC - FONTENAY LE FLEURY FC 2

A JOUER LE 13/01/2024

U15 F

Poule A

27362316 PORTES IDF FCF - LIMAY ALJ 1

27362321 ROSNY CSM - MANTOIS 78 FC

Poule B

27420113 SARTROUVILLE ES - LIMAY ALJ 2

27420116 FONTENAY LE FLEURY FC 2 - ACHERES FC

A JOUER LE 27/01/2024

SENIORS F

Poule A

27132396 ELANCOURT OSC 2 – VOISINS FC 2

U18 F

Poule A

27362456 BREVAL LONGNES – VESINET SCI

### COURRIER

VIROFLAY USM :

Demande du report de la rencontre de Coupe des Yvelines Séniors F à 8 du 16 décembre 2023 contre VALLEE 78 FC en raison de plusieurs cas COVID.

La Commission ne peut accéder à cette demande, le motif invoqué ne permettant pas de reporter la rencontre.

## COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 18/12/2023

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

### FUTSAL JEUNES COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.**

Les clubs ayant 2 équipes :

1) prévoir des maillots de couleurs différentes.

2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

### FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé

100,00 €

Non Avisé

150,00 €

Forfait en cours de plateau

200,00 €

### PLATEAU QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U16

Dimanche 18 Février 2024

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles

21 Ave des Motelles

78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT

Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE UNIQUE

CARRIERES S/SEINE US 1

CARRIERES S/SEINE US 2

LIMAY ALJ 1

LIMAY ALJ 2

MAGNANVILLE LFC

VERNEUIL US

U14

Samedi 16 Mars 2024

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux  
Rue Louis Phélypeaux  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00  
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT OSC 1

ST GERMAIN FC 2

FONTENAY FC 1

MONTIGNY Le Bx 2

AUBERGENVILLE FC

POULE B

ELANCOURT OSC 2

ST GERMAIN FC 1

FONTENAY FC 2

MONTIGNY Le Bx 1

CARRIERE US

Dimanche 17 Mars 2024

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux

Rue Louis Phélypeaux

78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT

Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00  
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1

GUYANCOURT ES 2

MAGNY 78 FC 1

VIROFLAY USM 2

MAGNANVILLE LFC

POULE B

LIMAY ALJ 2

GUYANCOURT ES 1

MAGNY 78 FC 2

VIROFLAY USM 1

VERNEUIL US

U13

Dimanche 7 Janvier 2024

PLATEAU DE MANTES LA VILLE

Gymnase Jean Guimier

Rue de la Lyre

78711 MANTES LA VILLE

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT

Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00  
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

NEAUPHLE PONT 78 RC 1

PLAISIROIS FO 2

MANTOIS 78 FC 2

REVES D'ENGANCE AC 1

POULE B

NEAUPHLE PONT 78 RC 2

PLAISIROIS FO 1

MANTOIS 78 FC 1

REVES D'ENGANCE AC 2

Samedi 17 Février 2024

### PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles  
21 Ave des Motelles  
78920 ECQUEVILLY

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

BAILLY NOISY 1  
GUYANCOURT ES 2  
ST GERMAIN FC 1  
LES MUREAUX OFC

#### POULE B

BAILLY NOISY 2  
GUYANCOURT ES 1  
ST GERMAIN FC 2  
ST CYR AFC

**Dimanche 25 Février 2024**

### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

ELANCOURT OSC 1  
FONTENAY FC 2  
FOURQUEUX 1  
BUC  
ATFC

#### POULE B

ELANCOURT OSC 2  
FONTENAY FC 1  
FOURQUEUX 2  
VELIZY ASC  
MAGNY 78 FC

**U12**

**Samedi 6 Janvier 2024**

### PLATEAU DE MANTES LA VILLE

Gymnase Jean Guimier  
Rue de la Lyre  
78711 MANTES LA VILLE

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

HOUDANAISE 1  
PLAISIROIS FO 2  
MANTOIS 78 FC 2  
REVES D'ENGANCE AC 1  
LES MUREAUX OFC

#### POULE B

HOUDANAISE 2  
PLAISIROIS FO 1  
MANTOIS 78 FC 1  
REVES D'ENFANCE AC 2  
NEAUPHLE PONT 78 RC

**Dimanche 11 Février 2024**

### PLATEAU DES CLAYES

Gymnase Guimier  
14 Rue Pablo Neruda  
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

BAILLY NOISY 1  
GUYANCOURT ES 2  
FONTENAY FC 1  
MAGNY 78 FC 2  
MESNIL ST DENIS ASL

#### POULE B

BAILLY NOISY 2  
GUYANCOURT ES 1  
FONTENAY FC 2  
MAGNY 78 FC 1  
BUC

**Samedi 24 Février 2024**

### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

ELANCOURT OSC 1  
St GERMAIN FC 2  
VELIZY ASC 1  
MONTIGNY Le Bx  
CARRIERES US

#### POULE B

ELANCOURT OSC 2  
St GERMAIN FC 1  
VELIZY ASC 2  
St CYR AFC  
MAUREPAS

## PLATEAU 1/2 FINALE

**U16** Dimanche 10 Mars 2024

**U14** Dimanche 17 Avril 2024

**U13** Dimanche 14 Avril 2024

**U12** Dimanche 21 Avril 2024

## CRITERIUM U12-U13

#### Détail des prochains plateaux de la phase 1

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

**13 Janvier 2024 - Les Mureaux de 13h00 à 16h00**

Equipes concernées :  
ARE Académie 2 et 3  
Trappes Futsal 1 et 2

**14 Janvier 2024 - Toussus de 9h00 à 12h00**

Equipes concernées :

ARE Académie 1  
CBPS  
Vecteur Sport  
Toussus

**20 Janvier 2024 - Trappes de 16h00 à 19h00**

Equipes concernées :  
ARE Académie 3  
Trappes Futsal 1 et 2  
Toussus

**27 Janvier 2024 - Limay de 11h00 à 14h00**

Equipes concernées :  
ARE Académie 2  
Trappes Futsal 1  
Toussus  
Vecteur Sport

## CRITERIUM À 8

## FORFAIT NON AVISÉ

**U16**

27563378 Neauphle Pont.

## FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

**2EME RAPPEL**  
**AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS**

**U16**

**Du 03/12/2023**

27563371 NEAUPHLE PONT 21 / GUERVILLE ARNOUVILLE 22  
27563373 PORT MARLY CS 21 / COIGNIERES FC 22

**U14**

**Du 02/12/2023**

27495006 FCFF 23 / ENT MEZIERES EPONE 23

**1ER RAPPEL**

**U16**

**Du 10/12/2023**

27563400 ENT MAULE MAREIL 22 / COIGNIERES FC 22

## MATCHS A PROGRAMMER

**U16**

**Poule A**

27563360 NEAUPHLE PONT 21 / COIGNIERES FC 22  
27563339 PORT MARLY CS 21 / FCFF 22

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.



